



NOTE DE PRESENTATION DU DISPOSITIF DE FINANCEMENT DE L'AGENCE EMPLOI JEUNES

I- Présentation de l'Agence Emploi Jeunes

1- Création

L'Agence Nationale pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes, en abrégé « **Agence Emploi Jeunes** », est l'organisme étatique chargé de définir et mettre en œuvre des stratégies de promotion de l'insertion professionnelle et de l'emploi des jeunes. Elle a été créée par l'ordonnance n°2015-228 du 08 avril 2015.

Placée sous la tutelle du Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique, elle initie et conduit les activités d'insertion professionnelle en liaison avec les Ministères sectoriels et les autres acteurs de l'écosystème de l'insertion professionnelle et de l'emploi.

Née de la volonté du gouvernement de donner un coup d'accélérateur aux initiatives gouvernementales en faveur de l'emploi des jeunes, l'Agence Emploi Jeunes développe une politique de proximité avec les populations, particulièrement les jeunes.

A cet effet, pour la mise en œuvre de ses activités, elle s'appuie sur :

- **Vingt-deux (22)** Antennes Régionales ;

- **deux cent un (201)** Guichets Emplois installés dans les Mairies, sur l'ensemble du territoire national
- **Dix-huit (18)** Guichets Emplois dans les Universités et Etablissements de Formation Professionnelle.

2- Missions

L'Agence Emploi Jeunes a pour missions principales de:

- contribuer à la mise en œuvre de la politique nationale d'insertion professionnelle et d'emploi des jeunes ;
- définir et mettre en œuvre des stratégies de promotion de l'insertion professionnelle et de l'emploi des jeunes ;
- mobiliser les ressources pour la mise en œuvre des projets et programmes d'insertion professionnelle et d'emploi jeunes ;
- coordonner, planifier et d'impulser toutes les actions en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi des jeunes ;
- élaborer en collaboration avec les administrations concernées, le plan national de promotion de l'insertion professionnelle et de l'emploi des jeunes.

A ce titre, l'Agence Emploi Jeunes est chargée entre autres :

- d'assurer l'accueil, l'information et l'orientation des jeunes demandeurs d'emploi ;
- de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômés sans emploi ;
- d'apporter un appui aux porteurs d'initiatives potentiellement créatrices d'emplois pour les jeunes;
- de mettre en œuvre des programmes spéciaux destinés à la réinsertion professionnelle et à l'emploi des jeunes ;

- de favoriser l'accès au crédit des jeunes porteurs de projets d'entreprises.

3- Axes d'intervention

L'Agence Emploi Jeunes a trois (03) axes principaux d'intervention, à savoir :

- la promotion de l'emploi salarié ;
- le développement des compétences ;
- la promotion de l'entrepreneuriat.

II- Présentation de la plateforme de financement

1- Qu'est-ce que la plateforme de financement ?

La plateforme de financement de l'Agence Emploi Jeunes est un dispositif d'accompagnement des initiatives entrepreneuriales qui a pour finalité de favoriser le financement des projets grâce à un accompagnement de qualité, de l'idée de projet à la constitution d'entreprise fonctionnelle et viable.

2- Critères d'éligibilité au financement

Sont éligibles à ce financement, individuellement ou collectivement, les jeunes ivoiriens :

- âgé(s) de 18 à 40 ans au 31 décembre de l'année de dépôt du dossier (pour les projets collectifs, ce critère est appliqué au promoteur principal) ;
- inscrits sur la plateforme électronique de l'Agence Emploi Jeunes (www.agenceemploijeunes.ci) ;
- justifiant d'une expérience et/ou d'une formation dans l'activité envisagée ;
- résidant ou s'engageant à résider dans la localité d'implantation de l'activité.

3- Synthèse des guichets de financement et initiatives

GUICHETS / Initiatives	COMPOSANTES	CIBLES	FINANCEMENT
Initiative Mentorat solidaire, Business Angel	Mentorat, coaching, appui à la structuration, mise en réseau, accès au marché, Tout autre domaine d'activité	Jeunes primo entrepreneurs ou déjà en activité,	NEANT
Guichet Activités Génératrices de Revenus (classiques et plus)	Formation, financement (accès au crédit), suivi-encadrement	Jeunes primo entrepreneurs ou déjà en activité	AGR Classique : 100.000 FCFA à 1.000.000 FCFA AGR+ : 50.000 FCFA à 500.000 FCFA
Guichet Micro et Petites Entreprises	Formation, financement (accès au crédit), suivi-encadrement	Jeunes primo entrepreneurs ou déjà en activité	1.000.000 F CFA à 5.000.000 F CFA
Guichet Moyennes Entreprises et Projets Structurants	Formation, financement (accès au crédit), suivi-encadrement	Jeunes déjà en activité ayant une entreprise légalement constituée	5.000.000 F CFA à 50.000.000 F CFA
Guichet Capital Investissement	Formation, financement (en capital), appui à la structuration, mise en réseau, accès au marché	Jeunes déjà en activité avec 3 ans d'existence minimum	20.000.000 FCFA à 100.000.000 FCFA

Initiative Capital	Startup Boost	Financement (accès au crédit), suivi-encadrement	Jeunes startup domaine de l'innovation / Association #CI20	A partir de 1.000.000 F CFA
-----------------------	------------------	---	--	--------------------------------

III- Focus sur l'initiative Startup Boost Capital

L'initiative Startup Boost Capital est :

- une réponse à la problématique de financement et d'accompagnement de jeunes promoteurs de startup ;
- un moyen de promotion de jeunes talentueux ayant des idées innovantes dans les domaines alliant la technologie à la croissance économique ;
- la mobilisation d'une enveloppe d'un milliard de Francs CFA au profit de startups créées par des jeunes ivoiriens ;
- un outil porté par des jeunes promoteurs de startups réunis au sein de l'association Côte d'Ivoire 20 (#CI20).

L'accès au guichet Startup Boost Capital peut se faire à travers la plateforme de l'Agence emploi jeunes (projets.emploijeunes.ci), ou sur la plateforme CI20 (www.ci20.org).